

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### **CRISE ECONOMIQUE : DEUX POIDS, DEUX MESURES ?**

La crise économique touche de plein fouet les salariés, y compris cadres, depuis maintenant six mois: absence d'évolution salariale, réduction des dépenses voir licenciement... Dans le même temps, différents dirigeants d'entreprises avaient choqué l'opinion publique, ainsi que la classe politique, avec des indemnités de départs dépassant l'entendement : Noël FORGEARD, ex-patron d'EADS (8,2 millions d'euros), Antoine ZACHARIAS, Vinci (12,9 millions d'euros)... Les exemples ne manquent pas.

En réponse, le MEDEF adoptait en octobre 2008, un « **code éthique** » sur les rémunérations des patrons qu'il promettait de faire appliquer. Or un article du Monde du 14 janvier 2009 intitulé « Parachutes dorés : les excès continuent » révélait que 80% des 120 plus grandes entreprises constituant l'indice boursier « SBF 120 » n'avaient pas adopté de pratiques conformes à ce code.

Même si cette information a été démentie par l'organisation patronale, il n'en reste pas moins qu'à l'heure actuelle, **aucun dispositif contraignant n'a été adopté par les pouvoirs publics**. Pourtant, le Chef de l'Etat **avait fixé au 31 décembre 2008**, la date limite d'adoption de ce code par les entreprises.

Puis, dans son discours de Vesoul du 15 janvier 2009, Nicolas SARKOZY a menacé les employeurs de légiférer s'ils n'adoptaient pas le code éthique « **avant la fin du premier trimestre** ». L'UGICA, au vu de l'urgence de la situation, se demande pourquoi ce délai supplémentaire a été accordé ? Si les dirigeants d'entreprises certifient, la main sur le cœur, qu'ils se conformeront à ce code, pourquoi le législateur ne le reprend pas afin de le doter d'une force obligatoire ?

Dans le même sens, si l'UGICA est consciente que différents secteurs doivent être aidés par l'Etat (banques, automobiles...), permettant ainsi la préservation de milliers d'emplois, **cette aide ne peut se concevoir sans contrepartie**. Ainsi, pour l'UGICA, les **bonus des dirigeants des sociétés à qui l'Etat apporte son aide doivent nécessairement être suspendus au titre de l'année 2009, tout comme les dividendes aux actionnaires**. Le Chef de l'Etat s'y est engagé, l'UGICA y veillera !

L'UGICA ne peut pas concevoir un système à deux vitesses où seuls les salariés devraient souffrir de la crise économique. Les entreprises recevant des aides étatiques pour surmonter la crise ne peuvent revendiquer celle-ci pour mettre en place des plans de licenciement, tout en s'accordant dans le même temps parachutes dorés ou autres dividendes disproportionnés. L'UGICA ne peut admettre de nationaliser les déficits et de privatiser les bénéfices.

*Constituée en 1974, l'Union Générale des Ingénieurs Cadres et Assimilés (UGICA) émane de la CFTC. Organisation syndicale s'inspirant des valeurs sociales chrétiennes, elle regroupe les cadres et assimilés de tous secteurs d'activité.*

Contact presse : Simon DENIS, Secrétaire National-Juriste de l'UGICA-CFTC – 01 44 52 49 82

13, rue des Ecluses Saint-Martin - 75483 PARIS Cedex 10 - [ugica@cftc.fr](mailto:ugica@cftc.fr) - CCP La Source 34 370 40 D

Téléphone

**01 44 52 49 82**

Télécopie

**01 44 52 49 94**

